



Département des Hautes-Alpes – Arrondissement de Briançon - Canton de l'Argentière-la-Bessée

COMMUNE DE CHAMPCELLA

Ville – 05310 CHAMPCELLA

Téléphone: 04-92-20-93-75 Télécopie: 04-92-20-97-62

Courriel: mairie-champcella@wanadoo.fr

ARRETE MUNICIPAL DU 3 MAI 2018 – N°09-2018

Objet : Réglementation pour occupation du domaine public à l'occasion de la *Sardinade* organisée par le comité des fêtes de Champcella le dimanche 03 juin 2018

Le Maire de la Commune de Champcella,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-2 et L2212-3,
- Vu le Code de la Route et notamment ses articles L411-1 et suivants,
- Vu la demande présentée le 19 avril 2018 par Mr Bouquemont Jérôme, président du Comité des fêtes de Champcella en vue d'organiser une *Sardinade* le dimanche 3 juin 2018.

ARRETE :

Article 1ier : Occupation des espaces communaux

Dans le cadre de la *Sardinade*, sont autorisées

- l'occupation de la place de l'église et tout autre aménagement temporaire nécessaire à l'organisation de la fête du samedi 02 à partir 18h au dimanche 03 juin 2018, 22h.

Article 2 : Information et Ampliation

Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage et notifié à Monsieur le Commandant de brigade de gendarmerie de l'Argentière-la-Bessée.

Fait à Champcella, le 3 mai 2018.

Nomenclature ACTES

Le Maire, Michel CHEYLAN